

SEPTEMBRE 2015

## LOI MACRON

# LA GÉNÉRALISATION DU TRAVAIL, LE DIMANCHE ET LA NUIT, VA FORTEMENT IMPACTER LES AGENTS DE LA RATP

Les syndicats du Commerce Parisien (Clic-P regroupe la CGT, Solidaires, l'UNSA et la CFDT) craignent que la loi Macron ne conduise à la « généralisation du travail le dimanche » et le soir 7 jours sur 7 jusqu'à minuit». De nouvelles manifestations sont programmées les 8 et 15 octobre 2015. Solidaires groupe RATP prendra part à ces luttes aux côtés des salarié-es du commerce contre la régression sociale.

Douze Zones Touristiques Internationales (ZTI) « surréalistes » vont être créés dans Paris ainsi que sur la totalité des gares. Sont concernés : le secteur de Montmartre, les abords de l'avenue Montaigne et des Champs-Élysées ainsi que l'avenue de la Grande Armée, la Porte Maillot, l'Avenue des Ternes, le quartier des Halles, les secteurs de Saint Germain et de Saint-Sulpice auquel s'ajoute la rue de Rennes, une zone allant de la Madeleine à l'Opéra et à la Gare Saint Lazare, Saint Honoré Vendôme, les abords du Marais et la Place de la République, le secteur de Beaugrenelle, le cours Saint-Émilien et la Bibliothèque François Mitterrand et les alentours de la Place d'Italie jusqu'à la Porte d'Ivry.

On nous fait croire que l'ouverture des commerces le dimanche sera conditionnée à un accord de chaque entreprise. Qu'en est-il des petites entreprises de moins de 11 salarié-es ?

Non seulement les salarié-es des magasins auront des conditions de travail dégradées mais leur vie familiale sera touchée de plein fouet.

Comment sera organisé leur emploi du temps ? Prendre des congés avec ses enfants sera-t-il de plus en plus difficile ? Qui voudra garder des enfants le dimanche ou en soirée ? Le retour à domicile, le soir pourra-t-il s'effectuer par les transports en commun ou le/la salarié-e devra-t-il/elle s'acheter une voiture ?

Le gouvernement ose nous faire croire que le travail le dimanche sera basé sur le volontariat. Un volontariat forcé, oui ! Au besoin, les patrons se serviront des étudiant-es, des jeunes ou des intérimaires corvéables à merci. Le respect du repos dominical sera bafoué. Le rapport Combrexelle est bien la continuité d'un processus qui cherche à diminuer les droits des travailleurs et travailleuses par l'allègement du Code du travail au travers d'accords d'entreprise.

Mais croyez-vous vraiment que dans ce domaine, ce sont uniquement les commerces qui seront impactés par la Loi Macron ? Son article 249 prévoit la désignation par les ministres chargés du travail, **des transports** et du commerce de gares dans l'emprise desquelles, compte tenu de l'affluence exceptionnelle de passagers, les établissements de vente au détail pourront donner le repos hebdomadaire par roulement pour tout ou partie du personnel. Pour **SOLIDAIRES Groupe RATP**, à court terme, comme d'autres entreprises, les salarié-es de la RATP seront également impacté-es par la loi Macron puisque au nom du service public, il faudra renforcer l'offre de transport les dimanches et les soirées. **Cela se traduira par plus de services en nuit (F, G et H) tous les jours de la semaine, le dimanche (diminution des repos 0, augmentation des repos atypiques) et moins de place de congés lors des vacances scolaires. Ce qui nécessitera également une augmentation de la maintenance des matériels et des installations.**

À moins que notre chère entreprise ne fasse appel comme cet été, lors des travaux sur le RER A, à des volontaires ou à des retraités durant toute l'année.

**ENSEMBLE, LUTTONS DÈS LE 8 OCTOBRE 2015**

**CONTRE LA LOI MACRON**

**QUI EST UN INSTRUMENT DE DÉRÉGULATION DU TEMPS DE TRAVAIL**